

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE HEBDOMADAIRE SUR LA DENGUE A LA REUNION AU 29 MAI 2008

1. Contexte

En Avril 2008, deux cas de dengue confirmés chez deux personnes résidant à la Rivière-Saint-Louis, commune de Saint-Louis, ont été signalés à la Cellule de veille sanitaire de la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (CVS-Drass) de la Réunion. Un renforcement de la surveillance épidémiologique a alors été proposé par la Cellule interrégionale d'épidémiologie de la Réunion et Mayotte (Cire RM) en lien avec les actions de lutte intégrée menées par les équipes de lutte antivectorielle de la Drass dans le cadre du Service de prophylaxie renforcé (SPR).

2. Système de surveillance actuel de la dengue à la Réunion

2.1. Signalement

La surveillance épidémiologique repose sur le signalement des cas ayant des résultats biologiques compatibles avec une infection récente. Ces signalements sont réalisés par les laboratoires de biologie médicale à la CVS-Drass. Chaque signalement entraîne systématiquement une intervention du SPR au domicile du cas signalé et dans son voisinage. Cette intervention permet notamment de documenter la date d'apparition des premiers signes cliniques compatibles avec une dengue, la nature de ces signes et la localisation géographique des cas. Elle permet également, grâce à une recherche active réalisée autour des cas signalés, de détecter d'éventuels foyers de transmission. Le classement des cas en fonction des définitions suivantes et l'analyse des données recueillies sont ensuite réalisés par la Cire RM.

- **Cas confirmé** : Présence d'un des critères virologiques ou sérologiques suivants :
 - isolement viral.
 - mise en évidence du génome viral par RT-PCR.
 - séroconversion ou augmentation récente du titre des immunoglobulines (Ig) G dengue ≥ 4 fois sur 2 sérums prélevés à 2 semaines d'intervalle minimum.
- **Cas probable** : Patient présentant un syndrome dengue like avec une date de début des signes récente (≤ 2 mois) ET des IgM dengue limites ou positives

2.2. Surveillance renforcée

En plus de cette surveillance biologique, et suite à l'émergence d'un foyer de transmission à Saint-Louis, il a été demandé aux médecins de la commune de Saint-Louis de signaler tous les cas présentant un syndrome dengue like¹ avec une date de début des signes récente avant toute confirmation biologique. Ce système a pour objectif d'entraîner une intervention rapide du service de lutte antivectorielle, sans attendre la confirmation des cas.

La détection des cas groupés de dengue à Saint-Louis a également été l'occasion de rappeler aux médecins de l'île la nécessité de prescrire une confirmation biologique de dengue chez les personnes présentant un syndrome dengue like.

¹ **Syndrome « dengue like »** : Fièvre d'apparition brutale ($\geq 38,5^\circ\text{C}$) avec association de un ou plusieurs symptômes non spécifiques suivants : douleurs musculo-articulaires, manifestations hémorragiques, céphalées frontales, asthénie, signes digestifs, douleur rétro-orbitaire, éruption maculo-papuleuse en l'absence de tout autre point d'appel infectieux

3. Résultats

3.1 Sur la commune de Saint-Louis :

Du 22 mai au 28 mai, aucun nouveau cas probable ou confirmé récent n'a été identifié dans la zone du foyer de transmission de la commune de Saint-Louis.

Le bilan des cas identifiés sur la commune depuis le début de l'année reste donc inchangé cette semaine :

- **2 cas confirmés** (RT-PCR positives et sérotype DEN-1 pour les 2 cas),
- **7 cas probables**

Ces 9 cas regroupés géographiquement à la Rivière Saint-Louis sont survenus chez des personnes déclarant une date de début des symptômes (DDS) entre le 3 mars et le 1 mai 2008.

En pratique, sur la commune de Saint-Louis, le dispositif de surveillance renforcée mis en place n'a détecté qu'un seul cas probable depuis 6 semaines. Dans ces conditions, le maintien d'un dispositif de surveillance renforcée sur cette commune ne se justifie plus.

3.2 Sur l'ensemble de l'île hors Saint-Louis

Sur l'ensemble du territoire hors commune de St Louis, quatre nouveaux cas probables ont été identifiés cette semaine. En revanche, aucun nouveau cas confirmé n'a été signalé. Depuis le début de l'année, le dispositif de surveillance a permis d'identifier, parmi les signalements reçus :

- **2 cas confirmés** : 1 cas importé du Cambodge (confirmé par séroconversion) et 1 cas importé de Thaïlande (confirmé par RT-PCR),
- **14 cas probables** .

Aucun foyer de transmission n'a été détecté dans l'entourage de ces cas.

Conclusion :

Depuis le 10 avril, le foyer de transmission de Saint-Louis a donc fait l'objet d'une surveillance et d'actions de lutte intégrée renforcées. Ce dispositif spécifique peut désormais être levé. La surveillance habituelle reste cependant en vigueur sur l'ensemble de l'île de la Réunion y compris Saint-Louis.

Compte tenu de l'extinction du foyer de transmission de Saint-Louis, la diffusion d'un bulletin épidémiologique hebdomadaire ne se justifie plus. Elle reprendrait évidemment en cas d'émergence d'un nouveau foyer de transmission du virus de la dengue à la Réunion.

Il convient également de rappeler que la dengue est une maladie à déclaration obligatoire à la Réunion depuis 2006. La législation impose aux médecins et biologistes de signaler et notifier au médecin inspecteur de santé publique de la Drass les infections confirmées dues au virus de la dengue.

Rappel : Devant tout syndrome dengue like, il a été demandé aux médecins de prescrire systématiquement les analyses biologiques suivantes pour confirmer le diagnostic :

- 1^{er} prélèvement :
 - **Dans tous les cas : Sérologie (IgM et IgG) Dengue ET Chikungunya**
 - **Si date de début des signes < 5 j : RT-PCR Dengue ET Chikungunya**
- 2^{ème} prélèvement (15 jours plus tard) :
 - **Dans tous les cas : Sérologie (IgM et IgG) Dengue ET Chikungunya**